

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2025

COMPTE-RENDU

COMMUNE DE TOUËT-SUR-VAR (ALPES MARITIMES)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 octobre le Conseil municipal de la commune de Touët-sur-Var étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de Monsieur Roger CIAIS, Maire.

En exercice : 14

Etaient présents : 11

Roger CIAIS, Alain MARTINEZ, Gérard LANOT, Christophe FAITOT-ROBION, Elodie BRIENNE, Martine ABIBI, Yvonne HAMON, Jennifer LECABLE, Sandrine SALINAS, Jacques JOLY, Bastien NATALI.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents ayant donné procuration :

Hélène COLOMBIÉ à Roger CIAIS

Dominique SASSI à Christophe FAITOT-ROBION

Etait absente : Nathalie CHARRIER

Il a été procédé conformément à l'article L121.14 du code d'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Monsieur Alain MARTINEZ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1. Délibérations comptables

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de prendre les décisions modificatives suivantes afin de rééquilibrer le budget :

- Intégration des frais d'études sur les comptes définitifs. Pour cela il faut ouvrir des crédits en section d'investissement en recettes et dépenses au chapitres 041 (69 789.26 €).
- Paiement d'une dernière facture de la société OTEIS (1035.30 €) concernant l'opération qui avait été clôturée fin 2024 « réhabilitation énergétique du théâtre et de la salle des jeunes ».
- Intérêts emprunt parking la Vallière (750 €). Le bon montant avait été prévu dans le budget au chapitre 66 mais celui-ci a été utilisé pour des annulations d'eau de 2021 demandées par la perception, et non prévues au budget.
- Participation de la commune pour l'école de Touët-sur-Var aux frais d'un séjour « classe de mer » à Saint-Jean-Cap-Ferrat organisé du 13 au 17 octobre 2025, pour un montant de 575 € accordé par le conseil municipal lors de la précédente réunion.

2 Devis divers

- Agence 06 : adhésion au service ADS (Application Des Droits des Sols)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'Agence 06 a inclus une nouvelle compétence qui apporte une assistance juridique et financière en matière d'application des droits des sols (ADS).

Le conseil municipal à l'unanimité souhaite faire appel au service ADS de l'Agence 06 pour que celle-ci accompagne la commune lors de l'instruction et le suivi des autorisations d'urbanisme qui lui seront présentés sachant que la Commune reste seule compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanisme, de planification, de délivrances des actes et autorisations d'urbanisme, pour un montant de 400 € par an.

- SICTIAM – Reprise des fiches d'immobilisation

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune doit reprendre toutes les fiches d'immobilisations afin de les intégrer dans le logiciel de comptabilité communal.

Le SICTIAM propose d'effectuer la reprise de ces fiches pour un montant de 1 100 €.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le devis du SICTIAM.

- GEOPTIS – Inventaire et qualification des voies

Un devis de la société GEOPTIS a été établi pour une prestation de suivi d'un projet avec la commune concernant l'inventaire et la qualification des voies sur le territoire géographique de la collectivité puis la restitution des données au format Excel pour un prix de 2 700 €.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le devis de la société GEOPTIS.

3 Parasols Belvédère des Présidents

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame par Olivia THAGOTT, du restaurant Chez Paul, l'a sollicitée pour changer les toiles des parasols afin d'améliorer le manque d'ombre sur la terrasse située sur le Belvédère des Présidents en période d'été. En effet la toile perforée, en plein été, ne protège pas de façon optimum les clients du soleil. La demande concerne le changement des toiles des parasols pour permettre de réduire la chaleur.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que ce type de toile perforée avait été retenu par l'équipe municipale pour que ces parasols résistent au vent. Le coût d'un parasol neuf est 7 500 €. Si l'on met une toile non ajourée, celle-ci ne résiste pas à des vents relativement importants. Et il faudrait donc que les locataires abaissent les parasols en cas de vent. Dans l'hypothèse d'un accident qui paiera la facture ?

Le conseil municipal à l'unanimité décide que les éventuels coûts des réparations seront à la charge des locataires.

En outre, le conseil municipal décide de demander des devis et d'étudier les différentes propositions puis de se rapprocher des locataires pour décider de la suite à donner étant précisé que le conseil municipal à l'unanimité que les éventuels coûts seront à la charge des locataires.

4 Utilisation du Belvédère des Présidents à partir de février

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir été sollicité pour que le Belvédère des Présidents soit utilisé à partir de février.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'installation de chaises et de tables, sans la pose de parasols, à partir des vacances de février.

5 Point sur le projet autoconsommation du Haut-Village

À l'issue d'une réunion concernant le branchement en autoconsommation collective, Monsieur le Maire informe le qu'Enedis, contrairement à ce qui avait été dit en début d'année, l'informe qu'un transformateur est nécessaire.

La prise en charge du coût de l'installation du transformateur est de 60 % pour Enedis et 40 % pour la commune soit entre 16 000 € et 19 000 € à la charge de la commune.

À l'unanimité, le conseil municipal décide de demander un devis pour l'installation du transformateur et de poursuivre le projet « Autoconsommation du Haut-Village » et de suspendre la signature du marché avec la société la Solaire de France.

6 Servitude de passage à Monsieur GAZAN sur le chemin communal Saint-Antoine

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par monsieur Max GAZAN, pour obtenir une convention de servitude de passage sur le chemin communal Saint Antoine qui sera produite à la procédure de désenclavement.

Il rappelle que monsieur Max GAZAN est propriétaire de la parcelle enclavée, cadastrée section A N°780 lieu-dit Saint-Antoine et que la commune est propriétaire du chemin Saint Antoine par suite d'une délibération de classement de voies dans le domaine public prise le 21 septembre 2018.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas s'opposer au passage d'une route sur le chemin Saint-Antoine sous réserve que l'accès piéton de ce chemin soit préservé par des escaliers conforme à son usage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de servitude de passage à Monsieur GAZAN sur le chemin communal Saint-Antoine.

7 Ménage bâtiments communaux – choix du prestataire

En l'absence d'agent d'entretien des bâtiments communaux, des devis ont été demandés à des prestataires indépendants. Monsieur le Maire propose de passer un contrat avec le prestataire Magic Clean pour le ménage des bâtiments communaux dans l'attente d'un recrutement éventuel.

À l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le Maire de signer un contrat d'une durée de 6 mois avec Magic Clean.

8 Prolifération de rats : dératisation des égouts

Monsieur le Maire expose au conseil municipal avoir reçu des signalements des administrés à propos de la présence de rats dans la commune.

Monsieur le Maire sollicitera le Smiage pour dératiser les égouts. Si la situation ne s'améliore pas, Monsieur le Maire propose d'envisager l'installation de boîtes de piégeage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire.

9 Extension du cimetière : caveaux et enfeus

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de construire un caveau de quatre places et un caveau six places au cimetière communal et d'aménager quatre enfeus pour les personnes isolées ou sans famille.

Le conseil municipal approuve la proposition et décide de mettre une provision au budget 2026.

10 Point sur le projet « Les Vignes des Écoles » ex-raisons de table

Dossier FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet intitulé « Les Vignes des Écoles ». Il rappelle que la commune de Touët-sur-Var est lauréate avec les communes de La Roque-en-Provence et Châteauneuf-Grasse et la SCIC des Ferrages d'un projet en Émergence de la Région Sud PACA dont l'objectif est de produire du raisin de table éventuellement sous ombrières photovoltaïques en vue de fournir les cantines scolaires. La phase d'Émergence a permis de caractériser les parcelles agricoles identifiées pour le projet et de vérifier que les conditions agronomiques étaient réunies pour une culture de raisin. Une analyse physico-chimique des sols et une étude des conditions de culture ont confirmé les potentialités du parcellaire. Pour l'heure, l'opportunité d'adjoindre des ombrières photovoltaïques n'a pu être étudiée.

Les trois communes partenaires ont proposé des terres agricoles toutes aptes à la production de raisin. Elles s'appêtent à déposer un dossier au titre du Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural (FEADER), afin de passer en phase opérationnelle.

Le partenariat est composé de 3 communes de Châteauneuf-Grasse, de La Roque-en-Provence et Touët-sur-var, de l'association AGRIBIO 06 qui regroupe des agriculteurs en agriculture biologique, de la SCIC des Ferrages qui est productrice agricole mais aussi distributrice auprès des cantines scolaires sont lauréates au programme FEADER.

La commune de Touët-sur-Var a identifié des parcelles communales au Plan Soutteiran cadastrées A0942 et A0945, fortement embroussaillées qu'il s'agit de remettre en culture et de planter en vigne pour du raisin de table. Par ailleurs, monsieur le Maire propose au conseil municipal de racheter les parcelles cadastrées A0940 et A0941 situées en amont des parcelles communales, ce qui permettrait d'étendre ultérieurement la zone de culture. Les travaux prévus sont : débroussaillage, enlèvement des arbres et surtout des pins (certains arbres seront conservés), sortie des bois et du racinaire, reprise des murets de restanques, pose d'une clôture, pose de palissage des ceps, plantation de vignes, rénovation de la grange pour stockage du matériel, achat de matériel électrique, achat d'une chambre froide pour conserver le raisin. La commune prévoit également d'être accompagnée d'un point de vue technique pour la phase de remise en état du terrain, de plantation et de suivi du plantier. Elle envisage également dans le cadre du projet un volet communication composé de petits films qui capteront l'évolution du paysage et d'un dépliant pour communiquer et capitaliser sur le projet. Il s'agira de mettre à disposition d'un agriculteur le terrain ainsi équipé.

Les différents partenaires ont établi des devis et évalué des temps de travaux afin de présenter un projet, dont la durée est de 3 années (août 2025-août 2028). Son montant s'élèvera pour les trois communes à : 728 667.62 € H.T. avec une prise en charge par le dossier FEADER estimée à 445 411.10 €.

Concernant Touët-sur-Var, le montant des travaux et investissements s'établit à : 285 511.60 € H.T. Le dossier FEADER permet une prise en charge de 40 % des coûts d'investissements et de 80 % des prestations de service, de la communication et de l'accompagnement technique.

Pour la commune de Touët-sur-Var, la prise en charge par le dossier FEADER s'établit selon les prescriptions du dossier à : 166 585.52 €.

La commune pourra compléter le financement des investissements par une demande de subvention complémentaire au Département, afin de porter à 80 % le soutien financier des travaux d'investissement et modifiera le plan de financement joint en conséquence lors de cette demande de financement complémentaire.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le projet « Les Vignes des écoles » et sa mise en œuvre ;
- APPROUVER le plan de financement joint ;
- SOLLICITER les subventions auprès du FEADER ;
- SOLLICITER des subventions complémentaires pour la partie investissements ;
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat relative au projet ainsi que tous autres documents pour formaliser la demande ;
- APPROUVER l'achat des parcelles cadastrées A0940 et A0941 à la condition que le projet soit financé ;
- AUTORISER Monsieur le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer tous les actes afférents à l'achat

11 Vitesse au cœur du village

Monsieur Christophe FAITOT-ROBION informe le conseil municipal qu'il est souvent interpellé sur le problème de la vitesse sur l'avenue du Général de Gaulle.

Au cours du débat le conseil municipal arrive à la conclusion qu'il convient de garder les écluses et d'essayer de compléter le dispositif. Monsieur le Maire contactera les services du Département pour savoir s'il est possible de mettre en œuvre des feux tricolores solaires, le coût des feux tricolores branchés sur le réseau étant prohibitif (75 000 €).

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a trois possibilités pour compléter le dispositif actuel des écluses et essayer de réduire les excès de vitesse :

- La mise en place de radars solaires de vitesse fixe ;
- La mise en place de ralentisseurs de type dos d'âne permettant de diminuer considérablement la vitesse ;
- La mise en place de feux tricolores pédagogiques pour réguler la vitesse de circulation.

La mise en place de ralentisseurs étant refusé par le Département et entraînant des nuisances sonores, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la solution de la mise en place d'un feu tricolore intelligent, solaire si possible, de part et d'autre de la zone 30 km/h en conservant les chicanes présentes sur l'avenue du Général de Gaulle.

12 Parkings

Monsieur Christophe FAITOT-ROBION expose le problème de manque de places de stationnement surtout lors de manifestations importantes.

Monsieur le Maire indique qu'il y a deux possibilités :

- Agrandir le parking de la MAM pour la création de vingt-quatre places complémentaires et expose un croquis de principe ;
- Le long de la RD 6202 en aval de la MAM.

Monsieur le Maire propose de lancer des études pour la création de parking.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve de lancer des études de faisabilité techniques et financières.

13 OLD (obligations légales de débroussaillage)

Monsieur le Maire informe que l'O.N.F doit faire une communication publique, un nouvel arrêté préfectoral sur les OLD est en cours d'étude. L'O.N.F fera une diffusion à la population lorsque l'arrêté préfectoral sera examiné.

Monsieur le Maire informe qu'une borne à incendie au Haut-Village doit être mise en place.

Old

Un devis doit être communiqué prochainement.

14 Chapelle Saint Martin : nettoyage de la façade par aérogommage

Madame Yvonne HAMON expose au conseil municipal avoir reçu deux offres de devis pour le nettoyage de la façade de la Chapelle Saint-Martin :

- SARL FAC SERVICES pour un montant de 11 500 € H.T
- SARL N2S-Aérogommage pour un montant de 4 400 € H.T en partenariat avec MILLOT CHARPENTE ET BOIS pour la fourniture et la mise en œuvre d'un échafaudage pour un montant de 2 500 € H.T soit un montant total de 6 900 € H.T.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir le partenariat des entreprises SARL N2S et MILLOT CHARPENTE ET BOIS pour un montant de 6 900 € H.T. Cette dépense sera affectée à l'opération de la mise en valeur de la chapelle Saint-Martin.

15 Ville et Village étoilé

Madame Yvonne HAMON informe le conseil municipal que la commune a obtenu deux étoiles au label « Ville et Village étoilé » grâce aux efforts pour réduire les nuisances lumineuses.

Le conseil municipal félicite Madame Yvonne HAMON pour l'obtention des deux étoiles au label « Ville et Village étoilé » jusqu'en 2035

16 Souscription à la Fondation du Patrimoine pour l'Église du Haut-Village

Madame Yvonne HAMON informe le conseil municipal que le total des dons collectés à ce jour, pour la restauration de l'église du Haut-Village, s'élève à 6 655 €. Madame HAMON souligne qu'il serait intéressant de réaliser, pour plus de visibilité, deux kakemonos un pour la commune et un pour la Fondation du Patrimoine.

Le conseil municipal félicite Madame Yvonne HAMON pour le montant total des dons collectés et approuve à l'unanimité l'achat de kakemonos.

17 Questions diverses

Monsieur le Maire informe avoir été sollicité par Madame Valérie LUZON pour remettre en activité l'association de pétanques.

À l'unanimité, le conseil municipal approuve la remise en activité d'une association de pétanques.

Monsieur Christophe FAITOT-ROBION propose au conseil municipal de participer à l'opération « Octobre Rose ». Il suggère la mise en place de parapluies roses en soutien à la campagne annuelle mondiale de communication destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein.

Le conseil municipal approuve la mise en place de parapluies en soutien à la ligue contre le Cancer.

Madame Martine ABIBI souhaiterait la mise en place d'un arrêt de bus au Plan Soutteiran ou faire un cheminement pour protéger les piétons pour prendre le train.

Après débat, le conseil municipal informe qu'il lui semble très compliqué de réaliser l'installation d'un arrêt sur cette portion de la RD 6202.

Madame Élodie BRIENNE propose de planter des arbustes devant la salle de sports et devant la gare au printemps. Elle propose de poser du géotextile avec pose des pierres rouges pour planter des fleurs devant l'église Saint Martin.

En outre, Monsieur le Maire expose l'idée de planter des paulownias qui présentent un potentiel remarquable en matière de captage de carbone, pouvant absorber jusqu'à 40 tonnes de CO2 par hectare et par an. Ainsi, ces plantations jouent un rôle significatif dans la lutte contre le changement climatique en séquestrant d'importantes quantités de CO2.

Monsieur Christophe FAITOT-ROBION informe qu'au bout de sept ans, les paulownias sont exploitables en bois.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la plantation de fleurs et d'arbustes.

Monsieur Gérard LANOT informe que le nettoyeur à vapeur est inutilisable. Il propose d'acheter un nouveau Karcher.

Le conseil municipal à l'unanimité l'achat d'un nouveau nettoyeur à vapeur.

La séance est close à 20h00

Roger CIAIS, Maire de Touët-sur-Var
Le 17 octobre 2025